

**SMED13**

# RAPPORT ANNUEL

— 2021 —



# SOMMAIRE



04 Le Bureau syndical

05 Missions, enjeux & négociations

08 Actualités | Retour sur l'année 2021



12 Compétences du SMED13

16 Contrôle des concessions



18 Maîtrise d'ouvrage

24 Achat & fourniture d'énergie

25 Mobilité propre



26 Maîtrise de la demande d'énergie  
& énergies renouvelables

27 Le SMED13 en chiffres



28 Gouvernance & organisation

30 Composition du Comité syndical



33 Les femmes & les hommes du SMED13  
Organigramme

35 Le patrimoine



36 Budget principal | Bilan financier

38 Recueil des actes administratifs 2021

# LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, messieurs,  
chers collègues,

C'est à une véritable plongée dans l'année 2021 que nous vous invitons avec ce dernier rapport d'activité du SMED13. Une année d'une rare intensité qui a sonné l'entrée dans l'ère de l'incertitude, de la volatilité et de la complexité. Si l'ensemble de notre économie a connu de violentes secousses, le secteur de l'énergie a, tout particulièrement, été mis à rude épreuve et avec lui l'ensemble de nos communes partenaires. Aujourd'hui, la transition énergétique, la diversification des sources d'énergie, la réduction de la dépendance, la résilience du réseau, ne nous apparaissent plus comme de simples challenges à relever pour nous garantir un avenir meilleur, mais, comme autant d'ultimatums dont dépend la survie de notre système. Vous pourrez voir dans ce document, à travers les moments forts qui ont rythmé la vie du Syndicat, que dans ce contexte difficile, le SMED13 confirme sa place de leader et son rôle moteur, sur la voie des transformations nécessaires au maintien de l'excellence du service rendu à ses 118 communes adhérentes.

C'est grâce à l'engagement des élus au quotidien, aux partenariats de qualité entretenus avec les acteurs de la distribution électrique à l'échelle du territoire et au dynamisme de nos équipes que nous avons réussi à moderniser et simplifier nos pratiques et, cette année encore, à diminuer les risques d'incidents sur le réseau tout en améliorant leur intégration dans le paysage.



**Didier KHELFA**

Président du SMED13



Dans ce contexte international délicat, la maîtrise du coût de l'énergie a été au cœur de nos préoccupations et la rénovation énergétique des bâtiments publics de nos communes membres une priorité. Si 2021 a marqué un tournant important en matière énergétique, 2022 devra voir nos politiques guidées par le principe de sobriété, et nous devons mettre, toujours un peu plus, l'accent sur la production d'énergies renouvelables et l'autoconsommation collective, domaine sur lequel le SMED13 est aujourd'hui expert.

Dans la tourmente, nous garderons le cap en nous concentrant sur nos valeurs et nos missions : la concertation, la réflexion et la modération qui caractérisent les relations de notre Syndicat avec ses communes membres ; l'accompagnement et le conseil aux collectivités ainsi que la sensibilisation du public et l'action pour une meilleure efficacité énergétique qui restent nos priorités.

C'est dans cet esprit, qu'ensemble, nous relèverons les défis de demain, afin de maintenir la qualité de vie sur notre territoire, pour ses habitants, pour les générations à venir.

# LE BUREAU SYNDICAL

Pour faire suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2020 et à la désignation de ses représentants par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Comité syndical a été installé à Lançon-Provence **le 23 septembre 2020.**

Didier KHELFA, maire de Saint-Chamas, vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge des finances et du budget a été élu à l'unanimité président du SMED13 à cette occasion.



**Didier KHELFA**  
Président



**Jules SUSINI**  
1<sup>er</sup> vice-président  
Achat d'énergie



**Pascal MONTECOT**  
2<sup>e</sup> vice-président  
Transition  
énergétique



**Jacky GERARD**  
3<sup>e</sup> vice-président  
Finances



**Michel LAN**  
4<sup>e</sup> vice-président  
Travaux &  
marchés publics



**Michel PERONNET**  
5<sup>e</sup> vice-président  
Prospective &  
appels à projets



**Christian BURLE**  
6<sup>e</sup> vice-président  
Énergies  
renouvelables



**Francis DEMISSY**  
7<sup>e</sup> vice-président  
Smart Grid,  
Linky & énergie  
primaire



**Christian AMIRATY**  
8<sup>e</sup> vice-président  
Personnel



**Louis VICO**  
9<sup>e</sup> vice-président  
Concession gaz



**Laurent SAUTECŒUR**  
10<sup>e</sup> vice-président  
Mobilité propre



**Patrick GHIGONETTO**  
11<sup>e</sup> vice-président  
Communication

# MISSIONS, ENJEUX & NÉGOCIATIONS

## Les missions du SMED13, autorité organisatrice de la distribution d'électricité des Bouches-du-Rhône

- **Négocier et conclure** les contrats de concession qui fixent notamment le partage de la maîtrise d'ouvrage et la gouvernance des investissements sur le réseau public de distribution d'électricité.
- **Assurer la maîtrise d'ouvrage** de travaux de développement, de renforcement, d'enfouissement et de sécurisation du réseau.
- **Exercer le contrôle** du bon accomplissement des missions confiées au concessionnaire.

## 2021-2050 | Un nouveau contrat de concession de distribution publique d'énergie électrique pour 30 ans

Le SMED13, ENEDIS et EDF ont signé le 18 décembre 2020 le nouveau contrat de concession pour le service de la distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente. Ce contrat qui concerne les 118 communes du SMED13 a été adapté aux réalités locales du territoire et aux enjeux de la transition énergétique, dans l'optique de **moderniser également le service public français de la distribution d'électricité**. Il a pris effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### L'objectif de ce contrat ?

- Améliorer la performance du service public
- Prendre en compte la transition énergétique
- Rééquilibrer la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux
- Consolider les flux financiers

## Les enjeux du renouvellement de la concession avec ENEDIS

La convention qui liait le SMED13 à ENEDIS et EDF avait précédemment été conclue en mars 1994. En 30 ans, les enjeux de la transition énergétique ont émergé et le secteur de l'électricité a connu d'importantes **évolutions techniques et juridiques**.

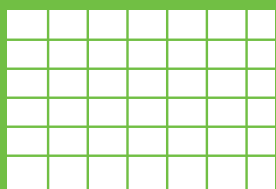
ENEDIS est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.

EDF est le fournisseur d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

Les tarifs qui rémunèrent les deux opérateurs sont fixés au niveau national pour toute la France.



DÉCEMBRE 2017



UNE DATE CLÉ

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), France Urbaine, ENEDIS et EDF ont conclu un accord-cadre portant sur un nouveau modèle de concession avec une relation contractuelle modernisée, pour garantir la qualité du service concédé.

**Le renouvellement anticipé en décembre 2020** de la convention de concession (la convention précédente signée en mars 1994 courait jusqu'en mars 2024) permet donc **des évolutions notoires** :

- La mise en place d'un dispositif de gouvernance associant désormais étroitement le SMED13
- La prise en compte des thématiques liées à la transition énergétique : production d'électricité renouvelable, véhicules électriques, autoconsommation, etc.
- L'identification par ENEDIS des axes prioritaire à développer en matière de transition énergétique et l'accompagnement des communes du SMED13 dans ce sens
- L'augmentation des investissements destinés à l'amélioration du patrimoine électrique du SMED13
- La prise en compte des nouvelles dispositions réglementaires

## PPI 2021-2025

### Opérations prévues par ENEDIS à hauteur de 45 M d'€

- Renouvellement de 35 km de réseau moyenne tension et de 25 km de réseau basse tension de câbles d'ancienne génération
- Traitement de 38 km de réseaux aériens sensibles aux aléas climatiques par des solutions adaptées
- Rénovation de 160 km de réseau par des opérations de maintenance lourde
- Remplacement de 18 km de fils nus de réseau basse tension lors d'opérations de restructuration ou de renforcement

En marge de ce PPI, poursuite du déploiement du nouveau compteur Linky, soit environ 170 000 compteurs.

## Des négociations constructives entre le SMED13, ENEDIS et EDF pour préparer la nouvelle convention de concession

**Ce travail de fond**, réalisé en 2019 et 2020, garantit notamment au SMED13 :

- Des ressources financières pérennisées et revalorisées grâce à la renégociation de la redevance versée par ENEDIS (+ 50 % / au contrat précédent) soit + 600 000 € /an
- Un 1<sup>er</sup> programme pluriannuel d'investissements (PPI) réalisé par ENEDIS de 45 M d'€ pour 2021-2025
- En marge de la concession, une hausse de la participation d'ENEDIS versée au SMED13 au titre des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement réalisés par le syndicat
- La reconnaissance de la particularité territoriale qui consiste à déléguer la maîtrise d'ouvrage du SMED13 aux communes
- La possibilité pour le SMED13, grâce aux retombées économiques et techniques de la nouvelle concession, de valoriser son rôle d'expertise auprès des communes

**SMED13 + ENEDIS + EDF = un véritable contrat de confiance** au service des collectivités et des acteurs locaux pour la mise en œuvre de la transition énergétique et solidaire du territoire.





*L'approbation unanime par les membres du Comité syndical du SMED13 de la nouvelle convention de concession est une étape importante de la vie du Syndicat, le résultat d'un formidable travail d'équipe.*

*Dans un monde de l'énergie en évolution constante et accélérée depuis plusieurs années, il convenait d'adapter le principal cadre d'exercice de la mission première du Syndicat, celle d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. C'est chose faite. Pendant les 30 ans à venir, le Syndicat aura la capacité d'intervenir dans le pilotage des investissements d'ENEDIS sur le réseau public afin d'optimiser la qualité de service. Alors que l'énergie est au cœur des politiques publiques d'une pluralité de collectivités locales, le SMED13 a vocation plus que jamais, par son positionnement institutionnel, son histoire, les compétences de ses élus et de ses agents, à constituer un pôle d'expertise public sectoriel au service de ses membres et dans l'intérêt des habitants des 118 communes qui composent son territoire.*

Didier KHELFA, président du SMED13



Cédric BOISSIER, directeur régional Provence-Alpes-du-Sud ENEDIS, Didier KHELFA, président du SMED13, Luc L'HOSTIS, directeur collectivités territoire et solidarité Méditerranée EDF, les membres du Bureau syndical et l'équipe de direction du SMED13, d'ENEDIS et d'EDF.

# ACTUALITÉS RETOUR SUR L'ANNÉE 2021

## JANVIER 2021

15 janvier 2021

Réunion de la Commission d'appel d'offres permanente

**Objet :** Accord-cadre de travaux de dissimulation des réseaux électriques de communications électroniques et d'éclairage public

## MARS 2021

9 mars 2021

Réunion du Comité syndical à Pelissanne



30 mars 2021

Réunion du Comité syndical à Orgon



## MAI 2021

10 mai 2021

Réunion de la Commission d'appel d'offres au siège du SMED13 à Miramas

**Objet :** Bornes d'infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE)

31 mai 2021

Réunion du Bureau syndical au siège du SMED13 à Miramas

**Objet :** Rénovation énergétique des bâtiments communaux

- Dépôt du dossier de l'appel à projet MERISIER autour de la rénovation énergétique des établissements scolaires
- Dépôt du dossier AMI COCOPEOP autour du développement de projets éoliens et photovoltaïques





## JUIN 2021

22 juin 2021

Réunion du Comité syndical à Saint-Cannat



## SEPTEMBRE 2021

7 septembre 2021

1 - Réunion du Bureau syndical au siège du SMED13 à Miramas

2 - CAO du Marché des bornes d'infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE) : modification du BPU

## OCTOBRE 2021

20 octobre 2021

Réunion du Conseil d'exploitation de la Régie Simone au siège du SMED13 à Miramas

26 octobre 2021

Signature de la convention-cadre de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, le SMED13 et ENEDIS à Marseille



La Régie Simone est le service public industriel et commercial d'électromobilité du SMED13.

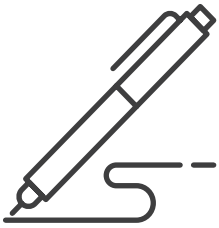


### **Pourquoi une convention-cadre de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, le SMED13 et ENEDIS ?**

Cette convention doit permettre d'assurer une vision cohérente du réseau de distribution d'électricité à l'échelle métropolitaine. Elle participe au développement d'une métropole attractive et dynamique, tournée vers la transition énergétique, solidaire, sociétale et innovante.

Avec cette nouvelle convention de partenariat, **les parties prenantes s'engagent dans l'accompagnement de la transition écologique du territoire**, avec comme priorités :

- Le développement des mobilités électriques (élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques, bus électriques, connexion des navires à quai, etc.)
- La création d'une Banque de données urbaines (cartographie des réseaux partagée)
- Le partage des données au service de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires
- L'intégration des productions locales d'énergie renouvelable



Quelques mots de **Didier KHELFA**, président du SMED13 à l'occasion de la signature de la convention



*C'est aujourd'hui une certitude : ce n'est pas la planète que nous devons sauver mais notre civilisation. Nous n'avons pour cela d'autre alternative que d'atteindre la neutralité carbone avant 2050 ou nos enfants souffriront d'une qualité de vie fortement dégradée. Un challenge qui, pour être réussi, appelle à une véritable révolution énergétique à laquelle nous pouvons être fiers de contribuer en signant cet accord de partenariat. Ensemble, aux côtés des collectivités, nous trouverons les solutions pour maintenir la qualité de vie, et encourager l'innovation sur notre territoire. »*



## NOVEMBRE 2021

15 novembre 2021

Réunion de la Commission consultative au siège du SMED13 à Miramas

Objet : Répartition Article 8 et FACÉ



Commission de répartition des travaux

Le FACÉ est le fonds d'amortissement des charges d'électrification. Il concerne les travaux de renforcement, extension et renouvellement pour les communes rurales.

L'Article 8 concerne les travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement pour toutes les communes.



26 novembre 2021

Réunion du Bureau syndical au siège du SMED13 à Miramas

## DÉCEMBRE 2021

13 décembre 2021

### 1 - Réunion du Comité syndical à Fontvieille

**2 - Signature de la convention de partenariat entre le SMED13 et ENEDIS** pour accompagner le développement de l'usage des véhicules électriques sur le territoire du Syndicat.

Cette signature fait suite au nouveau marché de création et d'exploitation du réseau de bornes de recharges Simone. Le SMED13 a renouvelé à cette occasion **la convention pour la mobilité électrique** signée initialement en 2016 avec ENEDIS, tout en l'adaptant aux nouveaux besoins identifiés :

- Marc CHABRE devient l'interlocuteur privilégié d'ENEDIS afin d'accompagner le SMED13 dans ses projets sur l'électro-mobilité
- ENEDIS met à disposition du SMED13 des informations générales sur l'électro-mobilité et son application « simulateur de projet d'aménagement » permettant de le sensibiliser aux impacts technico-économiques de l'électro-mobilité sur le RPD
- ENEDIS s'engage à organiser des visites des installations pilotes, et mettre en relation le SMED13 avec des acteurs de la filière de l'électro-mobilité
- ENEDIS tiendra informé le SMED13 des offres d'accompagnement complémentaires possibles.

### 3 - Signature de la convention de partenariat avec le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles à Fontvieille



*Cette convention a été signée entre Michel PECOUT, président du PETR du Pays d'Arles et Didier KHELFA, président du SMED13.*

#### **L'objectif ?**

Formaliser les axes de coopération entre le SMED13 et le PETR-Pays d'Arles dans l'accompagnement de ses collectivités en matière de transition énergétique et écologique.

#### **Comment ?**

- Par un accompagnement des différents acteurs du territoire dans la prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique
- Par un accompagnement des collectivités dans leurs opérations de réhabilitation énergétique et de constructions performantes
- Par une sensibilisation des collectivités à l'intégration d'enjeux spécifiques à l'autoconsommation
- Par une identification des potentiels de production et de consommation d'hydrogène au niveau des territoires concernés
- Par une optimisation des réseaux énergétiques existants
- Par le développement des énergies renouvelables

### 4 - Réunion du Comité de pilotage à Fontvieille

**Thématique du jour :** La rénovation énergétique et le projet MERISIER



Signature de la convention avec Didier KHELFA, président du SMED13 et Frédéric BERINGUIER, directeur territorial ENEDIS



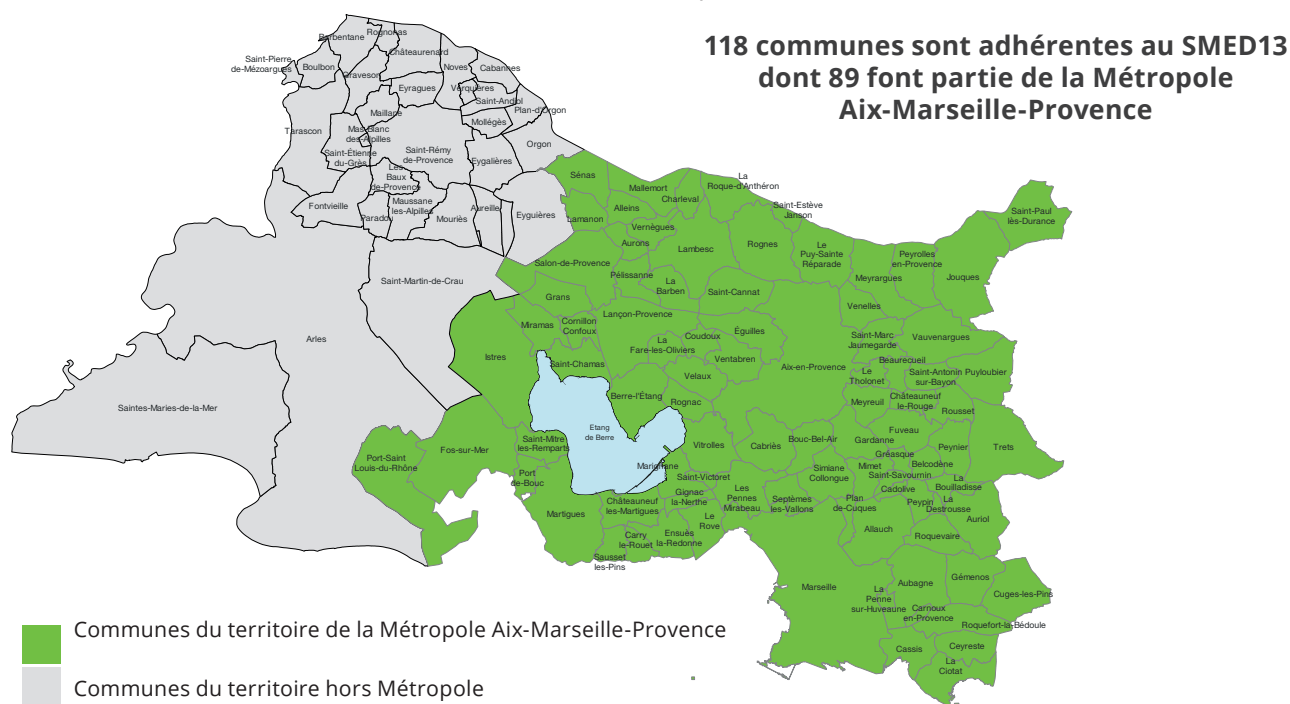
# COMPÉTENCES DU SMED13

## L'histoire du SMED13

Créé en 1994 et composé à l'origine de 84 communes bucco-rhodanniennes, le SMED13 devient en 1999, l'autorité organisatrice de la distribution publique électrique sur 118 communes.

## Qui sont ces 118 communes ?

Toutes les communes des Bouches-du-Rhône à l'exception de Marseille.



En 2006, le Syndicat mixte d'électrification devient le Syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône en se dotant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz (AODG).

## Ses missions :

- Sur les 118 communes : assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement (Article 8)
- Sur 30 communes en régime d'électrification rurale : assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux de premier établissement
- Fournir un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Être l'autorité organisatrice pour les réseaux de chaleur et/ou de froid

En janvier 2018, les compétences AOD électricité, AOD gaz et IRVE, jusqu'alors exercées par le SMED13, sont transférées à la Métropole Aix-Marseille-Provence (conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et aux arrêtés préfectoraux du 29 décembre 2017).

La Métropole désigne alors 29 représentants pour siéger au Comité syndical (autant que de représentants des communes membres du Syndicat hors Métropole).

# Les missions du SMED13 aujourd'hui

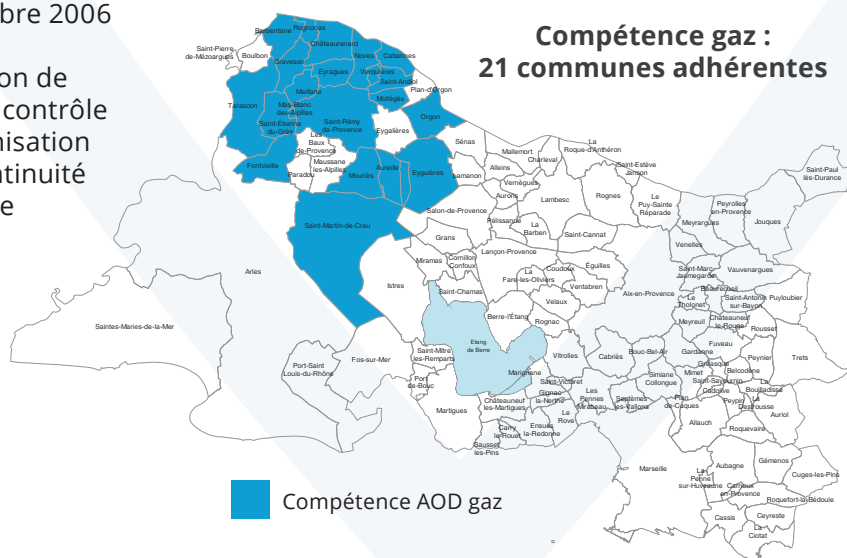
## 1 - Autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) :

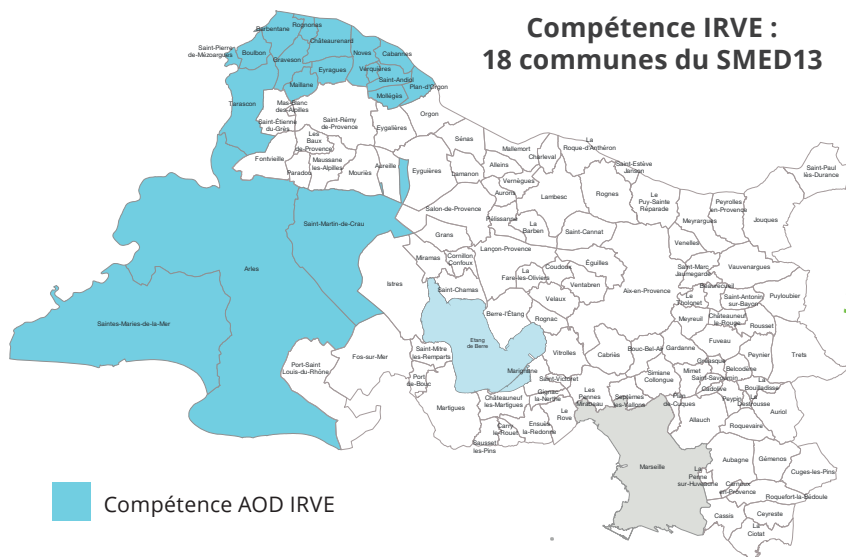
- Compétence exercée sur les 118 communes du territoire
- Le SMED13 continue d'assurer la maîtrise d'ouvrage :
  - Des travaux de renforcement et d'amélioration du réseau électrique sur les 30 communes en régime d'électrification rurale
  - Des travaux d'intégration dans l'environnement des ouvrages de distribution publique d'électricité sur le territoire des 118 communes de la concession
- Dans le cas de travaux coordonnés avec les deux compétences citées ci-dessus, le SMED13 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public
- Le SMED13 veille au respect du cahier des charges de concession de distribution publique d'énergie électrique et contrôle le développement et la modernisation des réseaux, la qualité et la continuité de fourniture ainsi que la bonne exécution du service public de la distribution d'énergie



## 2 - Autorité organisatrice de la distribution de gaz (AODG) :

- Depuis 2006
- 21 communes du territoire des Bouches-du-Rhône
- La concession a été attribuée à GRDF pour une durée de 30 ans en novembre 2006
- Le SMED13 veille au respect du cahier des charges de concession de distribution publique de gaz et contrôle le développement et la modernisation des réseaux, la qualité et la continuité de fourniture ainsi que la bonne exécution du service public de la distribution de gaz, et il réalise des actions de communication et d'information à l'attention de ses communes membres





**Compétence IRVE :  
18 communes du SMED13**

**3 - Autorité organisatrice en charge de la création et de l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)**

**4 - Conseil et suivi des communes pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructure de distribution de gaz naturel pour véhicules (GNV) :**

Sur les communes du SMED13 qui en font la demande

**5 - Coordonnateur de groupement de commandes d'achat d'énergie, d'électricité et de gaz**

**Redevance versée par ENEDIS**

Concernant la part R2 de la redevance de concession versée en 2021 pour les travaux réalisés en 2019, ce sont les nouvelles règles issues du contrat de concession signé fin 2020 qui s'appliquent.

**Le produit de cette redevance**

Il est désormais calculé en incluant les diagnostics, les études et les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisés sur le patrimoine « éclairage public ». Pour être pris en compte dans le calcul de la redevance R2, les travaux doivent impérativement avoir été programmés par la commune et effectués pour son compte.

**Terme I**

Le Terme I représente le montant total en €, hors TVA, des travaux d'investissement. Ces travaux doivent être :

- En lien avec le réseau public d'électricité et permettre de mettre en œuvre la transition énergétique, notamment sur des installations d'éclairage public
- Mandatés par le Syndicat ou les communes exerçant la maîtrise d'ouvrage de ces travaux l'année N-2

**Pour être éligibles au Terme I, les travaux d'investissement doivent concerner :**

- Des systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public
- Des luminaires à basse consommation
- Des investissements sur les réseaux d'éclairage public rendus nécessaires par l'intégration dans l'environnement de conducteurs aériens du réseau de distribution
- Des dispositifs de stockage d'énergie
- Des diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements susmentionnés

Désormais, toutes les subventions notifiées sont déduites du montant des travaux (à l'exception des subventions de la Métropole Aix-Marseille-Provence).

## Taxe communale sur la consommation finale (TCCFE)

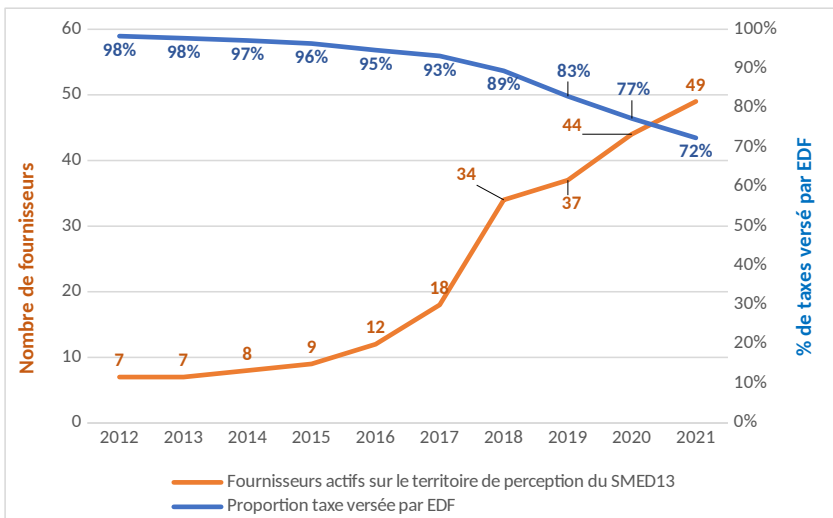
En 2021, le SMED13 a collecté, contrôlé et reversé la TCCFE, sur **61 communes** de son territoire.

Plus de **49 fournisseurs** ont ainsi été contrôlés.

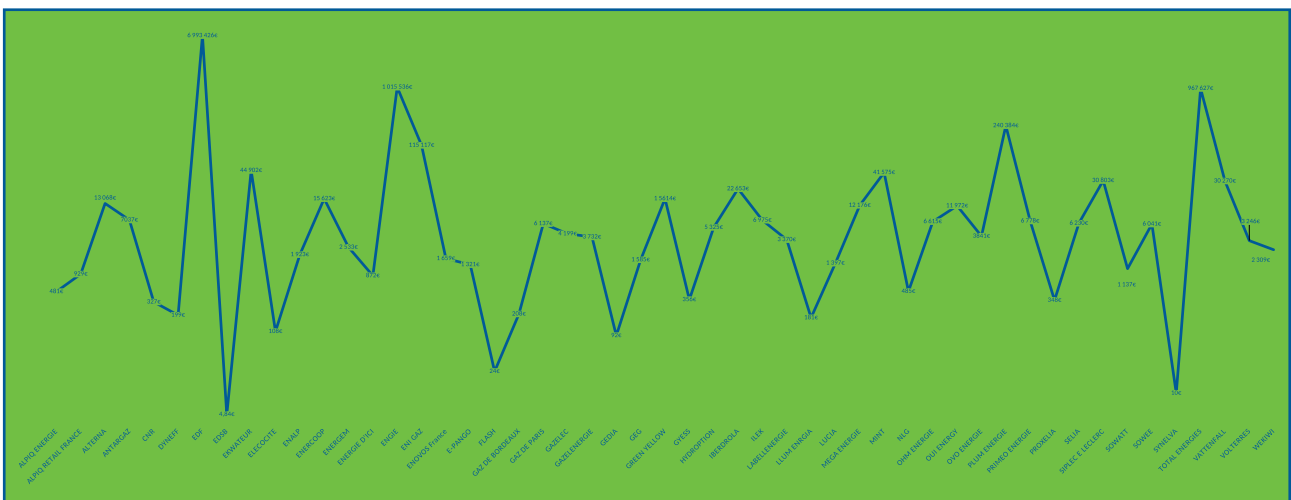
Cette taxe repose sur la consommation d'électricité sur laquelle sont appliqués un tarif et un coefficient fixé (au maximum) par délibération du Comité syndical à 8,5 % et représente 9 481 695, 55 € reversés annuellement.

La TCCFE va être modifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, puisque le projet de loi de finances 2021, article 13, prévoit une harmonisation du dispositif avec un regroupement de l'ensemble des taxes d'électricité pour en confier la gestion à la direction générale des finances publiques (DGFIP) et la fixation d'un taux unique (coefficient multiplicateur fixé à 8,5) au niveau national.

Cette mission de contrôle est particulièrement importante depuis ces dernières années avec l'ouverture du marché de l'électricité qui a vu le nombre de fournisseurs actifs sur le territoire du Syndicat sans cesse augmenter, entraînant par la même occasion une diminution des parts de marché du fournisseur historique EDF.



## Montant annuel perçu par fournisseur d'énergie



# CONTRÔLE DES CONCESSIONS

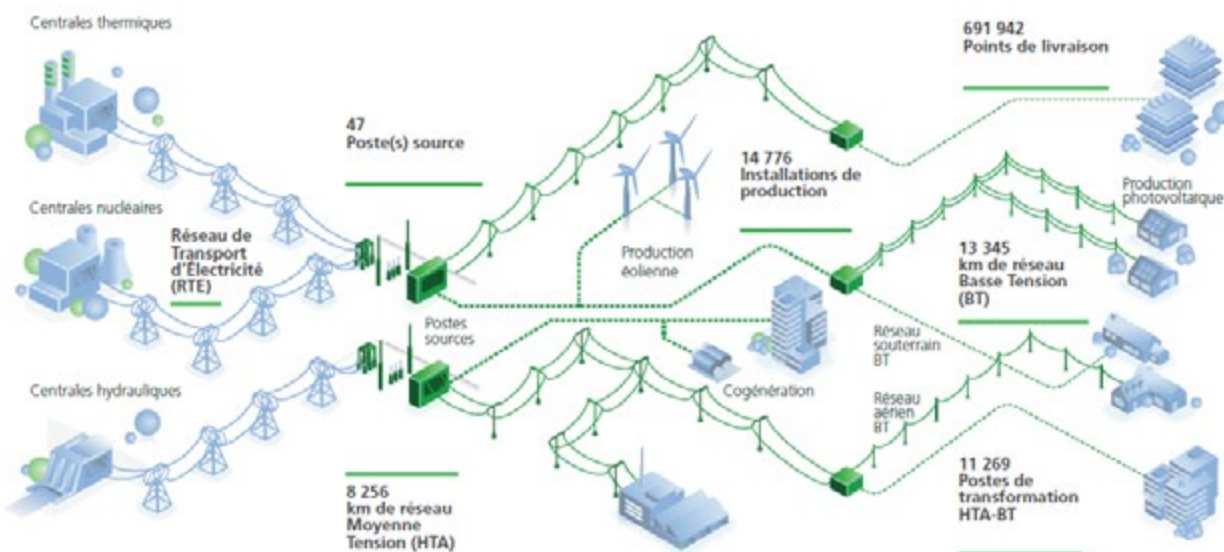
« Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. À cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution. »

Article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales. (Créé par l'article 17 de la loi du 10 février 2000 sur l'électricité et modifié par les articles 14, 26 et 33 de la loi du 3 janvier 2003 sur le gaz et l'électricité).



## Concession électricité

Le SMED13 en tant qu'autorité concédante, veille à la **bonne exécution** du service public de la distribution d'électricité et à la **qualité** de l'électricité distribuée par le concessionnaire ENEDIS en charge d'exploiter le réseau, propriété des communes.



**Le développement de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2021**  
(Source CRAC ENEDIS)



## Concession gaz

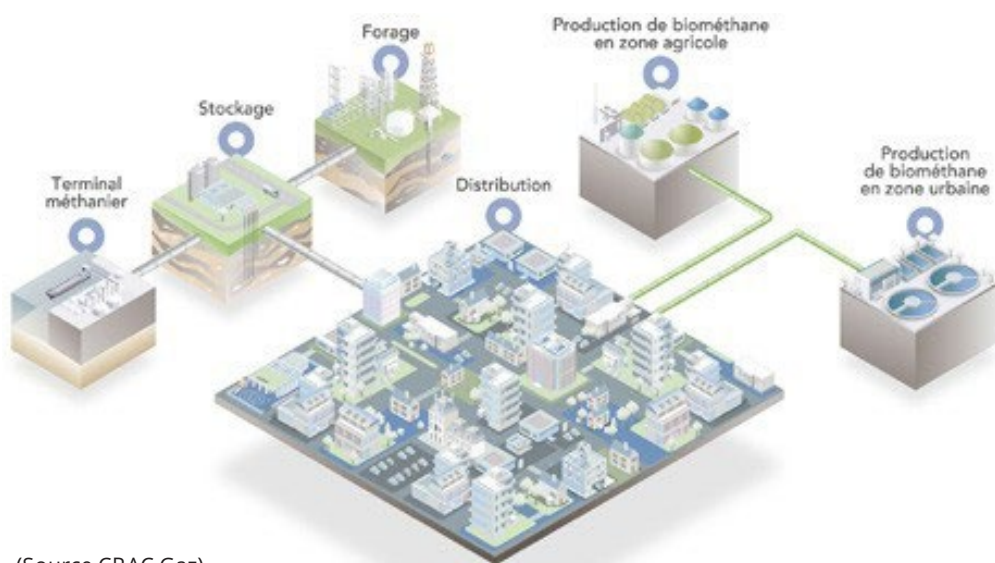
La mission de contrôle vise à vérifier et à garantir la bonne exécution du contrat de concession de la distribution publique de gaz autour 2 axes :

- **Le contrôle ponctuel annuel** : chaque année le concessionnaire doit présenter à l'autorité concédante un compte-rendu annuel de concession (CRAC) qui sert de base au contrôle annuel. À partir de ce CRAC, le Syndicat procède à une analyse complémentaire.
- **Le contrôle au quotidien** basé sur l'analyse du traitement des requêtes que peuvent transmettre au SMED13 les communes adhérentes ou les usagers.

Sur le département des Bouches-du-Rhône, hors territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 21 communes ont transféré leur compétence gaz naturel au SMED13, dont 20 sont desservies. En 2021, la concession compte 9 781 clients alimentés par 383 GWh de canalisation de gaz naturel.

La chaîne gazière est composée de 3 activités principales :

- La production
- L'acheminement (distribution et transport), assuré par le gestionnaire du réseau
- La commercialisation, assurée par les fournisseurs d'énergie



(Source CRAC Gaz)

Le SMED13 exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui le lie à GRDF.

## La distribution du gaz : une mission de service public (Source CRAC GRDF 2020)

### Le terminal méthanier

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres ou marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'au terminal méthanier en France. Il est principalement importé d'Algérie et du Nigéria.

### Le stockage

Le gaz naturel est stocké dans des réservoirs méthaniers de plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

### Le forage

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie et des Pays-Bas.

### La distribution

Le gaz est acheminé des points de stockage aux points de production de biométhane aux clients via un réseau de basse et moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités, réseau utilisé par l'ensemble des fournisseurs.

### La production de biométhane en zone agricole

Le gaz vert peut être produit à partir de la méthanisation de matières agricoles ou de fumier. Triés et mélangés, ces intrants sont chauffés et transformés en biométhane.

### La production de biométhane en zone urbaine

Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.

# MAÎTRISE D'OUVRAGE

## 1 - Les travaux de renforcement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique

**Objectif :** Renforcer, sécuriser et dissimuler le réseau électrique basse et moyenne tension

**Comment ?** En adaptant le réseau de distribution d'électricité au développement des besoins des usagers et/ou en le remettant en état.

Les opérations à réaliser sont déterminées en fonction des plaintes des usagers, des contraintes de tension, d'intensité ou de transformation de puissance, ainsi que du type de réseaux (les réseaux en fils nus étant plus sensibles aux aléas climatiques).

### Quelles communes sont concernées par les aides à l'électrification rurale ?

Elles sont 30.

ALLEINS	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	SAINT-ETIENNE-DU-GRES
AUREILLE	CORNILLON-CONFOUX	SAINT-MARC-JAUMEGARDE
AURONS	EYGALIERES	SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES
LA BARBEN	LAMANON	SAINT-ANDIOL
LES BAUX-DE-PROVENCE	MAILLANE	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON
BEAURECUEIL	MAS-BLANC-DES-ALPILLES	SAINT-ESTEVE-JANSON
BELCODENE	MAUSSANE-LES-ALPILLES	SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE
BOULBON	MEYRARGUES	VAUVENARGUES
CABANNES	MOLLEGES	VERNEGUES
CHARLEVAL	LE PARADOU	VERQUIERES

Le CAS FACÉ (compte d'affectation spécial « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale »), fait l'objet d'autorisations d'engagements correspondant aux aides à répartir, par département, et couvre au maximum 80 % de travaux éligibles HT.

### Montants des aides à l'électrification rurale

En mars 2021, le Conseil à l'électrification rurale a souligné l'évolution des modalités de l'attribution des aides et de leur gestion. Divers arrêtés en date du 13 avril 2021 ont fait suite au décret du 10 décembre 2020, en précisant les modalités d'application.

#### Quelques changements essentiels à souligner :

- Les sous-programmes de fils nus et fils nus à faible section sont réunis.
- Les taux d'aides ne sont pas systématiquement de 80 % sur certains sous-programmes.
- La dotation départementale peut subir une refaction, soit lorsque le regroupement de la compétence n'est pas suffisamment réalisé dans le département, soit lorsque la consommation des crédits octroyés lors des années antérieures est insuffisante.
- L'état prévisionnel des travaux, objet de la dotation départementale, doit être transmis dorénavant avant le 30 septembre de l'année de programmation.

### Les critères d'attribution des aides :

- Plaintes clients
- Chutes de tension supérieure à 10 %
- Nombre de clients mal alimentés
- Longueur de tronçon du départ supérieur à 2 km
- Tête de départ en surcharge
- Autorisation d'urbanisme en cours ou à venir nécessitant un renforcement en plus de l'extension (raccordement) du réseau

Pour le département des Bouches-du-Rhône, le montant total des dotations pour l'année 2021 s'élève à 951 500 € :

- Dotation renforcement : 616 700 €
- Dotation extension : 155 600 €
- Dotation enfouissement : 66 300 €
- Dotation sécurisation : 112 900 €

### Une étude de dossier fine pour chaque opération :

- Dossier de criblage d'ENEDIS
- Analyse
- Visite de terrain
- Étude de simulation avec le renforcement ou la mise en sécurité projeté
- Chiffrage
- Cartographies

## Répartition des sous-programmes FACÉ 2021

### Sous-programme Renforcement

7 opérations présentées - **616 700 € d'aides**

N° smed	Commune	Lieu des travaux	Montant opération ht	Facé (80 % ht)
2021.ErA.SMED.056	AUREILLE	Renf.BT poste «CLAVEL» par «SAUQUE» - Route des Fioles - RD25B	25 713 €	20 570 €
2021.ErA.SMED.057	BOULBON	Renf.BT poste «CLASTRE» et remplacement poste PRCS par 4UF «LONE» - Avenue de la Montagnette - D35	259 501 €	207 601 €
2021.ErA.SMED.058	CABANNES	Renf.BT poste «ST-PIERRE» - RD26	30 374 €	24 299 €
2021.ErA.SMED.060	LE PARADOU	Renf. BT poste «PARABAS» - Route des Arcades et Route de Brunelly - D78E - Tranche 1	44 116 €	35 293 €
2021.ErA.SMED.059	MOLLEGES	Renf.BT et remplacement poste H61 par PSSA «DEGANELLE» - Chemin de Bouscaron	77 872 €	62 298 €
2021.ErA.SMED.061	SAINT-ETIENNE-DU-GRES	Renf.BT poste «MACHE» et «PINS» Avenue Mireille - Chemin Romain d'Arles à St-Remy	246 818 €	197 454 €
2021.ErA.SMED.062	VERNEGUES	Renf.BT poste «CAZAN» - Route de Lambesc - RN7	86 481 €	69 185 €
<b>Total</b>			<b>770 875 €</b>	<b>616 700 €</b>

### Sous-programme Extension

2 opérations présentées - **155 600 € d'aides**

N° smed	Commune	Lieu des travaux	Montant opération ht	Facé (80 % ht)
2021.ErE.SMED.063	CABANNES	Renf.BT poste «LEVEQUE» par poste «AGILITY - Route d'Avignon - RD24	51 641 €	41 313 €
2021.ErE.SMED.064	LAMANON	Renf.BT poste «SOLEIL» par poste «JARDIN» - Rue des Acacias	142 859 €	114 287 €
<b>Total</b>			<b>194 500 €</b>	<b>155 600 €</b>

### Sous-programme Sécurisation

3 opérations présentées - **112 900 € d'aides**

N° smed	Commune	Lieu des travaux	Montant opération ht	Facé (80 % ht)
2021.ErS.SMED.065	SAINT-ETIENNE-DU-GRES	Sécurisation BT poste «PINS» - Avenue Mireille	80 674 €	64 539 €
2021.ErS.SMED.066	VAUVENARGUES	Sécurisation BT poste «MATTES» - Route d'Aix - RD10	33 173 €	26 538 €
2021.ErS.SMED.067	VERNEGUES	Sécurisation BT poste «CAZAN» - Route de Lambesc - RN7	27 278 €	21 822 €
<b>Total</b>			<b>141 125 €</b>	<b>112 900 €</b>

### Sous-programme Enfouissement

1 opération présentée - **66 300 € d'aides**

N° smed	Commune	Lieu des travaux	Montant opération ht	Facé (80 % ht)
2021.ErC.SMED.068	MAS-BLANC-LES-ALPILLES	Enfouissement BT poste «PLAN» et «BAGATELLE» - Chemin du Pavillon - Tranche 1	82 875 €	66 300 €
<b>Total</b>			<b>82 875 €</b>	<b>66 300 €</b>

## 2 - Les travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement

### Répartition de la participation d'ENEDIS au titre de l'Article 8 de la convention de concession 2021-2050

ENEDIS participe au financement à hauteur de 40 % du coût hors TVA des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMED13 aux fins **d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.**

Le montant de la contribution d'ENEDIS est établi dans la limite de **1 200 000 €/an** et se décompose de la manière suivante :

- Un montant de 700 000 € affecté en cofinancement ENEDIS sans conditions sur la nature des travaux.
- Un montant de 500 000 € affecté en cofinancement ENEDIS exclusivement sur des opérations esthétiques contribuant à la résorption du réseau BT fils nus. L'attribution de cette enveloppe se fait au prorata du mètre linéaire de réseau BT fil nu déposé par rapport à l'ensemble du réseau aérien déposé.

### Les demandes des communes au titre de l'Article 8 en 2021

- 24 nouveaux dossiers de demande de participation ont été déposés auprès du SMED13
- Montant total de travaux projetés = 4 800 038 € HT
- Montant de participation prévue au titre de l'Article 8 = 1 122 715 €

### Le financement des travaux


- 1 200 000 € / an par ENEDIS au titre de l'Article 8, représentant 40 % de l'opération plafonnée
- 450 000 € / an par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide au communes (20 % d'aide plafonnée pour le réseau électrique et 30 % pour le réseau de communication électronique)

### De nouveaux critères d'attribution :

- Câblage dans fourreaux existants en réservation
- Opération coordonnée avec d'autres travaux
- Suites d'un programme déjà entamé et réalisé les années précédentes
- Consommation des crédits
- Résorption des réseaux basse tension fils nus

### Une harmonisation des plafonds d'aide :

- 120 000 € pour les communes de moins de 20 000 habitants
- 150 000 € pour les communes de plus de 20 000 habitants
- 220 000 € pour la Ville d'Aix-en-Provence (40 % de participation). Initialement plafonnés à 180 000 € avec 50 % de participation ENEDIS
- Pas de plafond d'aide pour l'enfouissement des câbles basse tension fils nus



La répartition de l'Article 8 proposée pour attribution lors du Bureau syndical du 23 novembre et les demandes de subventions pour le complément de 20 % HT ont été déposées auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

## Des exemples d'intégration et de dissimulation des réseaux électriques et de communications électroniques

### Comment ?

Par enfouissement ou mise en technique discrète sur façade du réseau de distribution publique de l'électricité.

**Ces travaux peuvent être coordonnés** avec l'enfouissement des réseaux de communications électroniques (convention de partenariat avec l'opérateur Orange) et des réseaux d'éclairage public.

### Exemple 1

Lieu : Rue Hoche à Saint-Chamas



- ① Réseau BT Torsade
- ② Réseau BT Fils nus
- ③ Branchement individuel
- ④ Éclairage public
- ⑤ Réseau télécom



## Exemple 2

Lieu : Chemin du Fléchon à Saint-Martin-de-Crau



### Fibre optique et appuis communs

Le SMED13, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et ENEDIS, concessionnaire de ce réseau, sont signataires des conventions relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité par les opérateurs de communications électroniques. Ils perçoivent à ce titre la redevance pour l'utilisation du réseau par ces opérateurs.

#### Ces conventions permettent :

- De réglementer l'utilisation des infrastructures du réseau public de distribution d'électricité desservant les communes des Bouches-du-Rhône (excepté Marseille) en vue de l'implantation d'un réseau de communications électroniques par fibres optiques.
- De sécuriser l'intervention de chaque opérateur en les engageant à respecter les dispositions relatives à ce déploiement de réseau nouveau sur les supports BT/HTA.

Une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Telecom devenue Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité a été établie entre le SMED13 et France Telecom le **4 mars 2008**.

Une convention tripartite relative à l'usage des supports de réseaux publics de distribution d'électricité BT et HT aériens a également été établie entre ENEDIS, le SMED13 et SFR FTTH devenu XP FIBRE le **17 juillet 2019**.

# ACHAT & FOURNITURE D'ÉNERGIE

Nombres de points de livraison (PDL)

- Lot 1 : 11 728 PDL en service
- Lot 2 : 1 393 PDL en service
- Lot 3 : 589 PCE en service

Consommation des membres du Groupement

- 306 GWh d'électricité
- 85 GWh de gaz naturel

Le service énergie du SMED13 s'est étoffé en passant de 3 à 4 agents en 2021 pour une efficacité optimale au service du territoire, en recrutant un économiste de flux.

## Fourniture de gaz naturel et d'électricité verte

Le SMED13 propose aux membres qui le souhaitent, d'opter pour une fourniture de gaz naturel (depuis 2014) ou d'électricité « verte » (depuis 2015), produite à partir d'énergie renouvelable.

Le Syndicat a procédé en fin d'année 2019 au renouvellement des marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour les collectivités territoriales ayant adhéré au Groupement de commandes.

Ce marché, conclu pour 3 ans et qui arrivera à échéance le 31 décembre 2022, compte 3 lots :

**Lot 1 : Électricité | site d'une puissance sous-crite inférieure à 36 kva**

Titulaire : Plüm Énergie Collectivité

**Lot 2 : Électricité | site d'une puissance sous-crite supérieure à 36 kva**

Titulaire : Total Direct Énergie

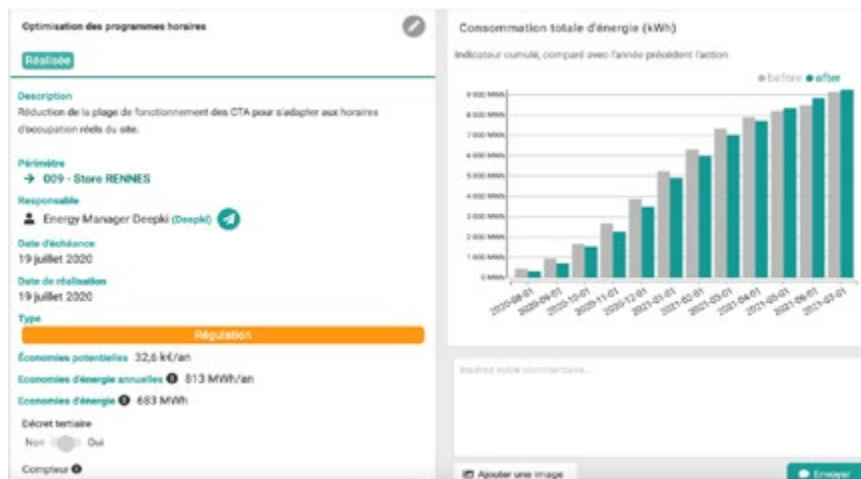
**Lot 3 : Gaz naturel**

Titulaire : Gaz de Bordeaux

## Un outil de suivi des consommations énergétiques

Depuis 2020, le SMED13 a mis en place une solution informatique de gestion de l'énergie (DEEPI), proposée aux adhérents du Groupement et accessible via internet, qui collecte de façon automatisée les factures énergétiques de chaque site et permet ainsi de :

- Centraliser les données techniques, de consommation et de facturation (10 ans d'historique sont déjà intégrés dans l'outil)
- Visualiser les données de consommation des compteurs communiquant
- Détecter les dérives de consommation et erreurs de facturation en temps réel
- Optimiser les contrats
- Mesurer les résultats des actions engagées





# MOBILITÉ PROPRE



## Le Réseau Simone

Constitué de 2 aménageurs qui ont fait le choix de la même identité virtuelle pour plus de lisibilité :

- Le SMED13 avec 20 bornes sur 18 communes du département
- La communauté de communes de la Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) avec 14 bornes sur 10 communes de son territoire

Ce sont **34 bornes et donc 68 points de recharges** qui ont été installées sur le territoire.

## Le nouveau contrat en chiffres sur le 2<sup>e</sup> semestre 2021

- 3 228 recharges de véhicules
- 15 085 € HT de chiffre d'affaires
- 87,5 % des recharges se font en journée
- 12,5 % des recharges se font la nuit



## NOUVEAUTÉ

Un nouveau site internet et une nouvelle application ont été mis en place.

Appli mobile téléchargeable sur Play Store ou Apple Store  
My evzen  
Site internet : [www.evzen.com](http://www.evzen.com)



## IRVE

Lors de la réunion de la Commission d'appel d'offres du 10 mai 2021, **un nouveau titulaire pour le nouveau marché de création, d'entretien et d'exploitation de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques** a été choisi.

Il s'agit du Groupement composé d'ENGIE Solutions, de la SMEG et d'EIFFAGE Energie.

Rechargez sans effort à **60 000 points de charge** en Europe

Visualisez en **temps réel** la disponibilité des bornes autour de vous

# MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE & ÉNERGIES RENOUVELABLES

## La rénovation énergétique des bâtiments au cœur des futurs projets

Le SMED13 s'est engagé en fin d'année 2021 dans une démarche de rénovation énergétique des bâtiments publics de ses communes membres. C'est dans ce cadre que le SMED13 a répondu à un appel à projets, SEQUOIA3, visant à apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités.



## Les actions portées par le SMED13 dans le cadre de cet appel à projet

- La création d'un groupement de Marché de travaux pour la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux
- La réalisation d'audits énergétiques
- La réduction des consommations des différentes sources d'énergie



**MERISIER**  
Mutualiser les Ecoles  
pour Rénover : Imaginer  
des Solutions, Implanter,  
Evaluer et Récolter

## Accompagner et conseiller les communes

Le SMED13 a répondu en juin 2021 (et est lauréat) à l'appel à projets MERISIER (porté par la FNCCR) qui porte sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

## L'engagement du SMED13

Apporter aux communes une stratégie patrimoniale complète, un accompagnement clé en main pour la rénovation énergétique et la sensibilisation des usagers.

**En 2021**, 5 bâtiments scolaires ont été audités par le SMED13 sur les communes de Arles, Cabannes, Tarascon, Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Etienne-du-Grès.



## Promotion des énergies renouvelables

Les 6 syndicats d'énergie de la Région Sud se sont associés pour faire une réponse commune à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ADEME à travers le réseau des Générateurs.

Ce projet vise à faire la promotion auprès des collectivités de la production locale d'énergie solaire, photovoltaïque et éolien.

## Les 5 axes d'actions du réseau des Générateurs

- Sensibilisation et communication auprès des élus et collectivités sur les potentiels des filières photovoltaïques et éoliennes
- Appui auprès des élus et des équipes techniques dans leur rôle de facilitateur et d'accompagnateur auprès des porteurs de projets
- Accompagnement des collectivités dans les premières étapes du montage des projets
- Animation d'un réseau régional et participation au réseau national
- Suivi et évaluation



# LE SMED13 EN CHIFFRES

## Recettes de fonctionnement

- **275 503,74 € de participation des communes à la maîtrise d'œuvre**, dont :
  - 103 759,89 € de participation d'électricité Article 8
  - 115 664,47 € de participation d'électricité FACÉ
  - 48 991,93 € de participation de téléphonie
  - 7 087,45 € de participation autres
- **118 337,00 € de cotisations des communes**
- **951 624,00 € de Redevance R1 (fonctionnement) électricité**
- **765 771,60 € de Redevance R2 (investissement) électricité**
- **74 511,90 € de Redevance R1 (fonctionnement) gaz**

## Recettes d'investissement

- **1 664 043,44 € de subventions du FACÉ**
- **1 065 224,61 € de récupération TVA** sur les travaux d'électrification
- **332 409,25 € de participations ENEDIS Article 8**
- **2 427 278,26 € de participations des communes aux travaux**
- **298 166,00 € de participations CD13 aux travaux**, dont :
  - 162 760,00 € de participations CD13 aux travaux d'électrifications Article 8
  - 135 406,00 € de participations CD13 aux travaux de téléphonie

## Dépenses de fonctionnement

- **8 712 449,03 € de dépense réelle de fonctionnement**
- **405 468,35 € de charges à caractère général**
- **1 069 204,93 € de charges de personnel**
- **7 131 044,41 € d'atténuation de produits auquel il faut rajouter**
  - 2 283 439,30 € de rattachement
  - 58 923,23 € de charges de gestion courante
  - 43 945,17 € de charges financières

## Dépenses d'investissement

- **7 614 432,12 € dont 3 581 344,10 € de travaux sur le réseau d'électricité**, répartis ainsi :
  - 2 364 538,66 € de travaux sur le réseau d'électricité Article 8
  - 1 216 805,44 € de travaux sur le réseau d'électricité FACÉ

## Travaux sur le réseau de téléphonie

**828 976,85 €**

## Concessions électricité (source CRAC 2021)

- **691 942 clients** dont 419 909 au tarif bleu composés de :
  - **392 447 clients tarif bleu résidentiel**
  - **27 462 clients tarif bleu non résidentiel**
- **Réseau HTA : 8 256 km**, dont :
  - 2 327 km en aérien
  - 5 929 km en souterrain
- **Réseau BT : 13 345 km**, dont :
  - 6 520 km en aérien
  - 6 825 km en souterrain
- **Durée du contrat : 30 ans**
- **Échéance du contrat : 2050**

## Concessions gaz (source CRAC 2021)

- **9 781 clients**
- **159 premières mises en service clients**
- **383 GWh de gaz acheminés**
- **52 GWh de biométhane injectés**
- **Echéance du contrat : 2036**
- **Durée du contrat : 30 ans**
- **179 interventions de sécurité gaz**
- **439 km de canalisations**
- **9 142 compteurs domestiques actifs**
- **1 263 m de réseau développé en 2021**

# GOVERNANCE & ORGANISATION

Les évolutions récentes ont appelé une nouvelle adaptation des statuts, notamment au niveau de l'organisation et de la gouvernance du SMED13.

## La nouveauté ?

La mise en place d'un vote plural et d'un vote par compétence

## 3 Collèges métropolitains = 29 délégués = 57 voix

### Collège de l'exécutif métropolitain

4 délégués avec 8 voix chacun = 32 voix

Droit de vote\* :

- Affaires générales
- Compétence AOD électricité

### Collège des personnalités qualifiées

Représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence

4 délégués avec 1 voix chacun = 4 voix

Droit de vote\* :

- Affaires générales
- Compétence AOD électricité

### Collège de la proximité métropolitaine

Elus représentatifs de l'exercice des fonctions de proximité à l'échelon communal

21 délégués avec 1 voix chacun = 21 voix

Droit de vote\* :

- Affaires générales
- Compétence AOD électricité

## 1 Collège hors Métropole = 29 délégués = 29 voix

Collège des communes hors territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence = 29 délégués (et 29 suppléants) représentant 29 communes avec 1 voix chacun = 29 voix

Droit de vote\* :

- affaires générales
- Compétences AOD électricité, AOD gaz (21 membres), IRVE (18 membres)

### Droit de vote\*

Ne peuvent prendre part au vote d'une compétence que les délégués des membres ayant transféré cette compétence au Syndicat. Les décisions relatives à la gestion financière et budgétaire, à la gestion des ressources humaines, à l'organisation générale, à l'adhésion et aux cotisations des membres ainsi qu'au périmètre des compétences et missions exercées par le Syndicat font obligatoirement l'objet d'un vote du Comité syndical dans sa formation plénière.



Le Comité syndical, dans sa formation plénière = 58 délégués  
Le quorum dans sa formation plénière = 30 membres

### Quorum & empêchement

- Délibérations relatives à la compétence AOD gaz : quorum à 11 (sur 21 membres)
- Délibérations relatives à la compétence IRVE : quorum à 10 (sur 18 membres)
- En cas d'empêchement des membres titulaires, ils peuvent être remplacés par leurs suppléants qui ont les mêmes pouvoirs.

### Procuration

Le délégué a la faculté de donner par écrit un pouvoir de voter en son nom, à un autre délégué du Comité syndical, si celui-ci appartient au même Collège. Nul ne peut être porteur de plus d'un mandat.



### Le siège social du SMED13 | Un bâtiment méditerranéen durable

Les locaux du SMED13 sont situés au 1 avenue Marco Polo à Miramas. Fonctionnels et exemplaires, ils sont classés « Bâtiment durable méditerranéen », avec un niveau de reconnaissance Conception, réalisation, fonctionnement niveau « Or », en raison de **leurs performances environnementales** : murs actifs, géothermie, photovoltaïque, matériaux respectant l'environnement.

### La flotte automobile du SMED13

Elle est composée de véhicules propres (avec bicarburant gaz naturel & essence) et d'un véhicule électrique.



# COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

## Les 29 représentants des 89 communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des 3 Collèges métropolitains

### *Collège de l'exécutif métropolitain = 4 délégués*

Christian BURLE  
Roland GIBERTI  
Roland MOUREN  
Henri PONS

### *Collège de la proximité métropolitaine = 21 délégués*

Martial ALVAREZ  
Christian AMIRATY  
Philippe ARDHUIN  
Guy BARRET  
René-Francis CARPENTIER  
Jean-David CIOT  
Philippe CHARRIN  
Christian DELAVET  
Daniel GAGNON  
Gérard GAZAY  
Patrick GHIGONETTO  
Frédéric GUINIERI  
Jacky GERARD  
Didier KHELFA  
Michel LAN  
Richard MALLIE  
Pascal MONTECOT  
Christian NERVI  
Georges ROSSO  
Frédéric VIGOUROUX  
Yves VIDAL

### *Collège des personnalités qualifiées = 4 délégués*

Michel BALLARO  
Michel PERONNET  
Pierre ROBIN  
Jules SUSINI

## Les 29 représentants des 29 communes hors de la Métropole Aix-Marseille-Provence, titulaires et suppléants du Collège hors Métropole

**ARLES** : Sylvie PETETIN, Catherine BALGUERIE  
**AUREILLE** : Marc NEGRON, Lionel ESCOFFIER  
**BARBENTANE** : Jean-Marc BALDI, André BOURGES  
**LES-BAUX-DE-PROVENCE** : Michel BELGUIRAL, Jean-Benoît HUGUES  
**BOULBON** : Christian GILLES, Jack AUFRERE  
**CABANNES** : Christian ONTIVEROS, Jérôme DELCOURT  
**CHATEAURENARD** : Marie-Laurence ANZALONE, Bernard CLARETON  
**EYGALIERES** : Aline PELISSIER, Benjamin MORICELLY  
**EYRAGUES** : Marc TROUSSEL, Vincent KAPESS  
**FONTVIEILLE** : Laurent SAUTECOEUR, Gérard MARTIN  
**GRAVESON** : Louis VICO, Eric ECREPONT  
**MAILLANE** : Alain CASTEX, Gérald MORALES  
**MAS-BLANC-DES-ALPILLES** : Laurent GESLIN, Patrick DELLA-SANTINA  
**MAUSSANE-LES-ALPILLES** : Jean-Christophe CARRE, Alexandre WAJS  
**MOLLEGES** : Corinne CHABAUD, Patrick MARCON  
**MOURIES** : Richard FREZE, Jean-Pierre AYALA  
**NOVES** : Michel SEIGNOUR, Serge TERNIER  
**ORGON** : Alain BRONDINO, Laurent GAUDIN  
**LE PARADOU** : Jean-Denis SANTIN, Jacques ALLEMAND,  
**PLAN-D'ORGON** : Serge CURNIER, Jérôme GUICHARD  
**ROGNONAS** : Florent MILLE, Dominique ALIZARD  
**SAINT-ANDIOL** : Jean-Luc PERIN, Pierre GIRAUD  
**SAINT-ETIENNE-DU-GRES** : Augustin TEYSSIER, Denis ARNOUX  
**SAINT-MARTIN-DE-CRAU** : Remy JACQUOT, Dominique GHIONE  
**SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES** : Laurie PONS, Florence DE CAMARET  
**SAINT-REMY-DE-PROVENCE** : Rodolphe ROGER, Gabriel COLOMBET  
**SAINTE-MARIE-DE-LA-MER** : Françoise FAVIER, Stéphan BEDOT  
**TARASCON** : Francis DEMISSY, Serge RIOUSSET  
**VERQUIERES** : Aimé BONNAUD, Frédéric SEISSON

## Les membres du Bureau

**Président** : Didier KHELFA

**1<sup>er</sup> vice-président** : Jules SUSINI  
**2<sup>e</sup> vice-président** : Pascal MONTECOT  
**3<sup>e</sup> vice-président** : Jacky GERARD  
**4<sup>e</sup> vice-président** : Michel LAN  
**5<sup>e</sup> vice-président** : Michel PERONNET  
**6<sup>e</sup> vice-président** : Christian BURLE  
**7<sup>e</sup> vice-président** : Francis DEMISSY  
**8<sup>e</sup> vice-président** : Christian AMIRATY  
**9<sup>e</sup> vice-président** : Louis VICO  
**10<sup>e</sup> vice-président** : Laurent SAUTECOEUR  
**11<sup>e</sup> vice-président** : Patrick GHIGONETTO

## La commission d'appel d'offres

*Président* : Didier KHELFA

### *Membres titulaires*

Jacky GERARD  
Patrick GHIGONETTO  
Michel LAN  
Christian DELAVET  
Michel PERONNET

### *Membres suppléants*

Laurent GESLIN  
Marc TROUSSEL  
Jean-Michel BALDI  
Daniel GAGNON  
Christian NERVI

## La commission d'appel d'offres | Achat énergie

*Président* : Jules SUSINI

### *Membres titulaires*

Guy BARRET  
Sylvie PETETIN  
Christian DELAVET  
Patrick GHIGONETTO  
Pascal MONTECOT

### *Membres suppléants*

Michel LAN  
Laurent SAUTECOEUR  
Christian AMIRATY  
Augustin TEYSSIER  
Richard FREZE

## La commission consultative visant à coordonner l'action des membres du SMED13 dans le domaine de l'énergie

*Président* : Didier KHELFA

### *Membres*

Christian DELAVET  
Laurent GESLIN  
Pascal MONTECOT  
Michel PERONNET

## Les délégués au Syndicat mixte ouvert Provence-Alpes-Côte-d'Azur très haut débit (SMO PACA THD)

*Délégué titulaire* : Michel LAN

*Délégué suppléant* : Laurent GESLIN

## Les délégués au Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

*Délégué titulaire* : Didier KHELFA

*Délégué suppléant* : Christian AMIRATY

## Les membres du Conseil d'exploitation de la Régie Simone

*Président* : Didier KHELFA

*Vice-Président* : Laurent SAUTECOEUR

*Membre* : Sylvie PETETIN

*Directeur* : François CAPON, directeur général des services

## La commission extra-syndicale programmation travaux

*Président* : Didier KHELFA

*Animée par* : Michel LAN

*AUREILLE* : Marc NEGRON

*LA DESTROUSSE* : Michel LAN

*LAMANON* : Christian NERVI

*MAILLANE* : Alain CASTEX

*MAS-BLANC-DES-ALPILLES* : Laurent GESLIN

*MAUSSANE LES ALPILLES* : Alexandre WAJS

*MOLLEGES* : Patrick MARCON

*MOURIES* : Richard FREZE

*PLAN-D'ORGON* : Serge CURNIER

*MIRAMAS* : Frédéric VIGOUROUX

*SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON* : Christian DELAVET

*SAINT-ETIENNE-DU-GRES* : Augustin TEYSSIER

*LE THOLONET* : Vincent LANGUILLE



# LES FEMMES & LES HOMMES DU SMED13 ORGANIGRAMME

## L'équipe du SMED13 : 20 agents

- 17 à temps plein / 3 à temps partiel
- 11 femmes
- 9 hommes

## La moyenne d'âge : 49 ans

De 27 ans à 64 ans

## Les recrutements 2021

**1<sup>er</sup> mars 2021** : Chrystelle DANTI en qualité d'adjoint administratif (contractuelle)

**1<sup>er</sup> avril 2021** : Michaël PETIT en qualité d'économiste de flux

**1<sup>er</sup> octobre 2021** : Laure BERTOZZI en qualité de responsable du service prospection, concessions et réseaux

**1<sup>er</sup> décembre 2021** : Frédéric BARNOUIN en qualité de technicien réseau

## Les départs 2021

**1<sup>er</sup> octobre 2021** : Anne-Karine BUYLE

## Le statut des agents

Titulaires de la fonction publique territoriale : 16

Agents contractuels : 4

Catégorie A : 4 agents

Catégorie B : 6 agents

Catégorie C : 10 agents

## Composition des services

Direction générale : 1 agent

Service technique, travaux, études : 7 agents

Service administration générale, ressources humaines, finances : 5 agents

Service prospective, concessions et réseaux : 2 agents

Service énergie : 4 agents

Service assemblée, commande publique, communication : 1 agent

## L'absentéisme

Absence pour maternité : 154 jours

Absence pour maladie : 138 jours

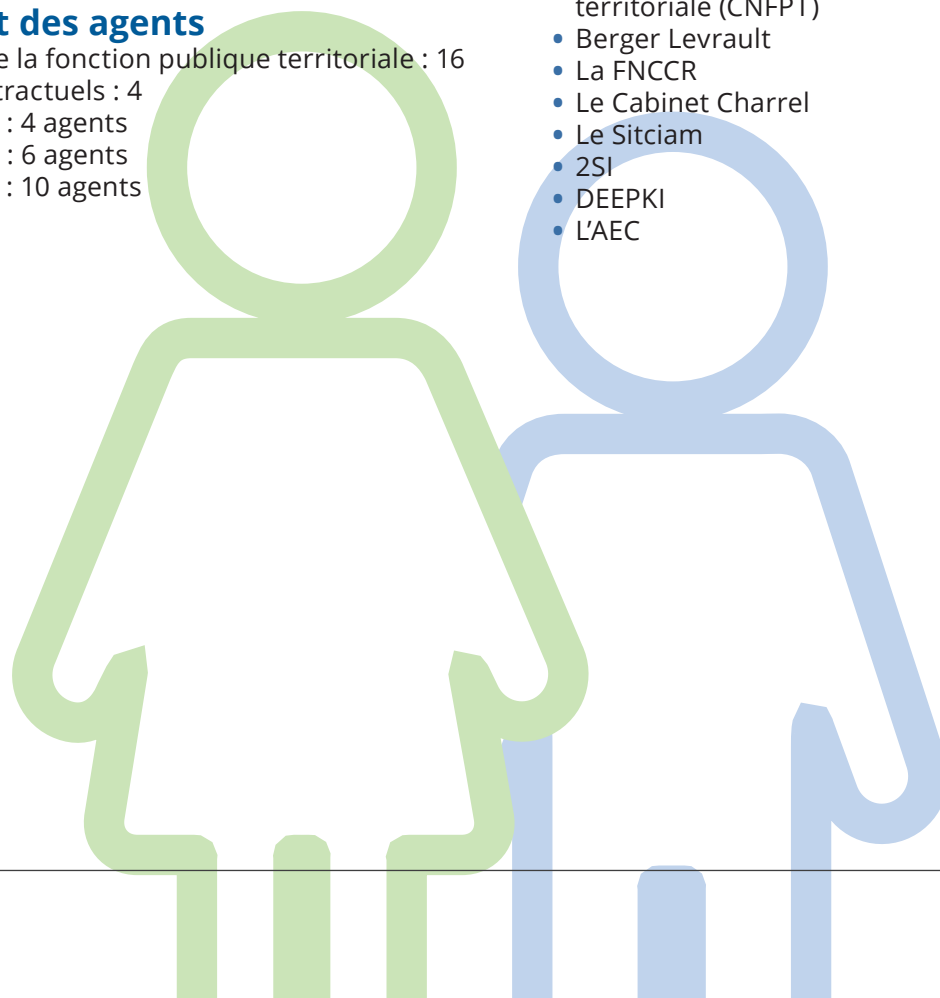
## La formation

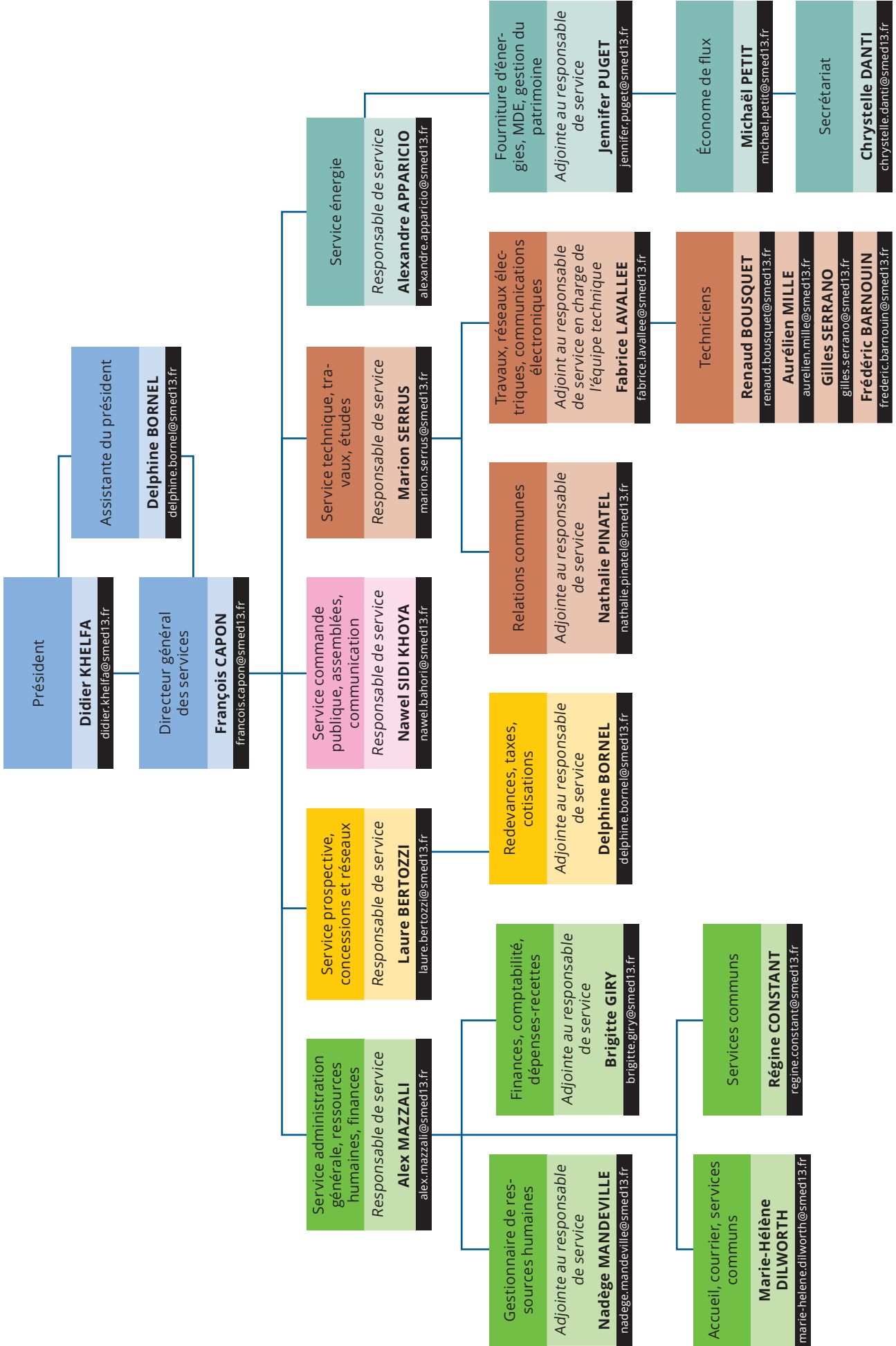
La crise sanitaire a impacté les formations qui ont été annulées pour certaines ou bien reportées.

- **Budget** formation hors cotisation CNFPT : 10 417 €

- **Les centres de formation :**

- Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- Berger Levrault
- La FNCCR
- Le Cabinet Charrel
- Le Sitciam
- 2SI
- DEEPMI
- L'AEC





# LE PATRIMOINE

## ÉLÉMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ 2021

Valeur nette du patrimoine concédé électricité (en k€)	898 006
Redevance R1 (fonctionnement) électricité (en €)	951 624
Redevance R2 (investissement) électricité (en €)	765 772

## CARACTÉRISTIQUES DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ 2021

Réseau BT souterrain (en km)	6 825
Réseau BT aérien (en km)	6 520
Taux d'enfouissement BT (en %)	51,10
Réseau HTA souterrain (en km)	5 929
Réseau HTA aérien (en km)	2 327
Total réseau HTA (en km)	8 256
Taux d'enfouissement HTA (en %)	71,80

## CLIENTS DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ 2021

Nombre de clients électricité	691 942
Energie acheminée (en kWh)	7 120 222 768
Recette d'acheminement (en €)	296 113 052

## QUALITÉ ET SÉCURITÉ ÉLECTRICITÉ 2021

Durée moyenne (en min) de coupure par client BT hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	66,90
----------------------------------------------------------------------------------------------	-------

## ÉLÉMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION GAZ 2021

Redevance R1 (fonctionnement) gaz (en k€)	74,51
-------------------------------------------	-------

## CARACTÉRISTIQUES DE LA CONCESSION GAZ 2021

Nombre de communes	20
Longueur réseau BP (en m)	6 966
Longueur réseau MP (en km)	432
Total longueur réseau gaz (en km)	439
Dont polyéthylène (PE) (en km)	347
Dont acier (en km)	91
Dont autres : fonte ductile (en m)	1 214
Postes de distribution	29

## CLIENTS DE LA CONCESSION GAZ

**2021**

Nombre de clients gaz naturel	9 781
Energie acheminée (en GWh)	383

## QUALITÉ ET SÉCURITÉ GAZ

**2021**

Nombre d'incidents sur réseau gaz naturel	145
Clients coupés suite à incident	509

# BUDGET PRINCIPAL BILAN FINANCIER

## Le compte administratif 2021

### En investissement (en €)

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : excédent	Report du 001 : excédent	Résultat cumulé du 001 : excédent	R.A.R. Dépenses	R.A.R. Recettes	Résultat des R.A.R : excédent	Résultat de clôture : excédent
7 102 607,76	7 144 359,92	41 752,16	611 623,57	653 375,73	511 828,36	2 124 292,20	1 612 463,84	2 265 839,57

### En fonctionnement (en €)

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : excédent	Report du 002 : excédent	Résultat de clôture : excédent
11 460 660,90	11 868 779,86	408 118,96	1 516 231,86	194 350,82

### Recettes de fonctionnement (en €)

Libellé	Montants
Atténuation de charges (remboursement salaires + divers)	19 791,72
Produits des services :	1 812 527,67
dont redevances R1 GRDF	74 511,90
dont redevances R2 ENEDIS	951 624,00
dont redevances R1 ENEDIS	765 711,60
dont divers	20 620,17
TCCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité)	9 481 695,55
Dotations, subventions et participations :	399 622,56
dont cotisations	118 337,00
dont participation à la maîtrise d'œuvre travaux	275 503,74
dont FCTVA	1 918,88
dont autres participations	3 862,94
Autres produits divers de gestion courante	1,46
Autres produits exceptionnels	391,61
Opérations d'ordre	133 125,00
<b>Total recettes</b>	<b>11 847 155,57 €</b>

### Recettes d'investissement (en €)

Libellé	Montants
<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	
FCTVA	9 134,95
Subventions d'investissements :	4 721 896,95
dont FACÉ	1 664 043,44
dont participation des communes	2 427 278,26
dont participation ENEDIS	332 409,25
dont Département	298 166,00
Divers	1 800,00
Emprunts	0,00
TVA sur travaux	1 065 224,61
Opérations d'ordre amortissement	281 078,80
Opérations patrimoniales	1 065 224,61
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 144 359,92</b>
Restes à réaliser	2 124 292,20
<b>Total recettes</b>	<b>9 268 652,12 €</b>

## Les redevances électricité et gaz

### Redevance R1

- Due par ENEDIS au SMED13
- Destinée à financer des dépenses de structure supportées par le SMED13 pour l'accomplissement de ses missions (contrôle de concession, fonctionnement des services, etc.)
- Calculée en fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie

### Redevance R1 concession gaz

- Due par GRDF
- Destinée au fonctionnement du SMED13 pour sa compétence gaz

### Redevance R2

- Due par ENEDIS au SMED13
- Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le SMED13 et à ceux consentis par les communes membres

## Les ressources provenant des collectivités membres

### Les cotisations des communes

Composées d'une part forfaitaire de 200 € + d'une part variable fixée à 0,08 €/habitant

Total : 118 337 €

### La participation à la maîtrise d'œuvre

Représente 5 % des travaux en électrification rurale et 7 % au titre de l'Article 8

Total : 275 503,74 €

## La Taxe sur la consommation finale d'électricité

Perçue par le SMED13 depuis 2012 pour les 20 communes du département de moins de 2 000 habitants. Depuis 2018, 41 communes de plus de 2 000 habitants ont fait le choix de confier ce contrôle au SMED13.

Total : 9 481 695,55 €

## Le budget des IRVE

### Les dépenses de la section de fonctionnement : 63 880,47 € dont

- 37 205,99 € de charges à caractère général du chapitre 011, qui comprennent essentiellement les dépenses récurrentes (électricité, maintenance et assurances des bornes de recharge des véhicules électriques)
- 26 674,78 € d'opérations d'ordre relatives aux amortissements

### Les dépenses de la section d'investissement : 18 513,55 € dont

- 3 492,43 € pour l'installation de bornes sur le territoire des communes qui en font la demande.

### En investissement (en €)

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : excédent	Report du 001 : excédent	Résultat cumulé du 001 : excédent	R.A.R. Dépenses	R.A.R. Recettes	Résultat des R.A.R : excédent	Résultat de clôture : excédent
18 513,55	26 674,78	8 161,23	131 696,34	139 857,57	19 860,60	0	19 860,60	119 996,97

### En fonctionnement (en €)

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : excédent	Report du 002 : excédent	Résultat de clôture : excédent
63 880,77	48 425,19	15 455,58	20 990,98	5 535,40

### Recettes de fonctionnement (en €)

Libellé	Montants
Vente de produits	9 998,95
Autres produits de gestion courante	0,12
Produits financiers	23 405,00
Opérations d'ordre	15 021,12
<b>Total recettes</b>	<b>48 425,19 €</b>

### Recettes d'investissement (en €)

Libellé	Montants
Subventions	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 674,78
<b>Total recettes</b>	<b>266 678,80 €</b>

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2021

## COMITÉ SYNDICAL DU 9 MARS 2021

2021-01	Rapport d'orientations budgétaires 2021
2021-02	Électrification - Création d'un service soumis à TVA au sein du BP pour l'activité électrification à compter du 1er janvier 2021
2021-03	Demande de subvention au dispositif de l'aide au développement de la Provence numérique auprès du CD13 (logiciel)
2021-04	Demande de subvention au dispositif de l'aide au développement de la Provence numérique auprès du CD13 (badgeuse)
2021-05	Lancement de la consultation accord cadre études de cartographies et de contrôle de détection sur les réseaux de distribution d'énergie électrique de communications électroniques et d'éclairage - années 2021-2024
2021-06	Approbation du reliquat FACÉ 2017 Tranche A/B et S - Renforcement et sécurisation électrique
2021-07	Approbation des reliquats Article 8 - 2020 aménagement esthétique des réseaux

## COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2021

2021-08	Budget principal - Approbation du compte de gestion du trésorier exercice 2020
2021-09	Budget principal - Examen du vote du compte administratif de l'année 2020
2021-10	Budget principal - Affectation des résultats de l'exercice 2020
2021-11	Registre d'inventaire sortie de l'actif sur l'exercice 2020
2021-12	Cotisations des membres adhérents 2021
2021-13	Budget principal - Budget primitif 2021
2021-14	Budget IRVE - Approbation du compte de gestion du trésorier exercice 2020
2021-15	Budget annexe IRVE - Examen et vote du compte administratif de l'année 2020
2021-16	Budget annexe IRVE - Affectation du résultat de l'exercice 2020
2021-17	Budget annexe IRVE - Budget primitif 2021
2021-18	Approbation des reliquats FACÉ 2017 tranche A/B - Renforcement du réseau électrique
2021-19	Reliquat Article 8 - 2021

## BUREAU SYNDICAL DU 31 MAI 2021

2021-20	Candidature du SMED13 à l'appel à projet porté par la FNCCR pour mutualiser les écoles (MERISIER)
2021-21	Demande de subvention au dispositif de l'aide au développement de la Provence numérique auprès du CD13 (logiciels informatiques)
2021-22	Demande de subvention au dispositif de l'aide au développement de la Provence numérique auprès du CD13 (matériels informatiques)
2021-23	Candidature du SMED13 à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME pour la mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités à l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques (COCOPEOP)
2021-24	Approbation du reliquat FACÉ 2017 Tranche C - Enfouissement du réseau électrique (commune de Cabannes)
2021-25	Convention cadre de partenariat entre AMP, le SMED13 et ENEDIS

## COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2021

2021-26	Approbation des conventions appuis communs avec les opérateurs Bouygues, IELO et FREE
2021-27	Adhésion à la FNCCR pour la compétence numérique
2021-28	Reliquat Article 8 année 2021 - Commune de Velaux
2021-29	Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022
2021-30	Adoption du règlement budgétaire et financier du SMED13
2021-31	Demande de subvention au CD13 - SMED13 Maître d'ouvrage

### BUREAU SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2022

2021-32	Répartition des Fonds FACÉ - ÉLECTRIFICATION RURALE - Année 2021-TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET SÉCURISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
2021-33	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service Énergie

### BUREAU SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021

2021-34	Adoption de la convention de partenariat avec le PETR du Pays d'Arles
2021-35	Approbation du reliquat FACÉ 2019 - Communes de MOLLEGES et de VERQUIERES
2021-36	Attribution des crédits Article 8 (répartition 2021, réalisation 2023) travaux enfouissement réseaux électriques
2021-37	Demande de subventions au CD13 programme 2021 SMED13 Maître d'ouvrage, intégration dans l'environnement des réseaux électriques
2021-38	Demande de subventions au CD13 programme 2021 SMED13 Maître d'ouvrage, intégration dans l'environnement des réseaux de communications électroniques
2021-39	Attribution de chèques cadeaux aux agents
2021-40	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service technique
2021-41	Création d'un poste de technicien
2021-42	Renouvellement convention d'adhésion au pôle santé du CDG13
2021-43	Autoriser le président à adhérer au groupement de commande coordonné par le Symieec-Var pour le marché de contrôle technique des ouvrages

### COMITÉ SYNDICAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

2021-44	Adhésion à un groupement de commandes et autorisation à lancer et signer les accords-cadres et marchés subséquents
2021-45	Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'accompagnement de la mise en concurrence des contrats d'énergie de particuliers
2021-46	Candidature du SMED13 à l'appel à projet SEQUOIA 3
2021-47	Délibération approuvant le protocole relatif à l'organisation du temps de travail et fixant les cycles de travail
2021-48	Décision modificative Numéro 1 du budget principal exercice 2021
2021-49	Service infrastructures de recharge véhicules électriques (IRVE) - Budget annexe des IRVE - Crédits d'investissement 2022 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits ouverts en 2021
2021-50	Budget principal - Crédits d'investissement 2022 - Autorisation d'engagement, de liquidation et mandatement des dépenses à hauteur d'un quart des crédits ouverts en 2021
2021-51	Budget principal - Amortissement des biens
2021-52	Modification du tableau des effectifs du SMED13
2021-53	Reliquat Article 8 - Année 2021 - Communes de CABRIÈS, COUDOUX, SIMIANE-COLLONGUE
2021-54	Demande de subvention au CD13, reliquat du programme 2021 SMED13 Maître d'ouvrage, intégration dans l'environnement des réseaux électriques, communes de CABRIÈS, COUDOUX, SIMIANE-COLLONGUE
2021-55	Demande de subvention au CD13, reliquat du programme 2021 SMED13 Maître d'ouvrage, intégration dans l'environnement des réseaux de communications électroniques, communes de CABRIÈS, COUDOUX, SIMIANE-COLLONGUE
2021-56	Adoption de la convention SMED13/ENEDIS pour la mobilité
2021-57	Approbation de la modification de la grille tarifaire infrastructure de recharge pour véhicules électriques IRVE
2021-58	Élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE)

**Responsable de la publication :**  
Didier KHELFA,  
président du SMED13

**Coordination :** Patrick GHIGONETTO,  
délégué à la communication,  
François CAPON, directeur général  
des services  
et Nawel SIDI KHOYA, responsable  
du service communication

**Conception & réalisation :**  
72 HEURES D'AVANCE  
[contact@72hdavance.fr](mailto:contact@72hdavance.fr)

Édition : septembre 2022 | ISSN 2649-258X